Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-05 Séance du 24 janvier 2024

Objet : Budget Primitif 2024 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
23	9	1

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstentions : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO, Jean Christian REY procuration à J-Y CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à J. OBID, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C.BOISSEL, Mourad ABADLI procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Françoise SERVOL procuration à M.COUSTON, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Claude ROUX

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240124-2024_01_05-DE

Objet : Budget Primitif 2024 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Le projet du budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 147 000 €, et en investissement à la somme de 300 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

A. <u>Les recettes</u>

Les recettes de fonctionnement proposées à hauteur de 147 000 € sont composées des subventions de la Ville de Bagnols-sur-Cèze (60 000 €) et de l'Etat au titre du Programme de la Réussite Educative (PRE) pour 87 000 €.

Les recettes d'investissement de 300 € correspondent la dotation aux amortissements (chapitre 040).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à hauteur de 147 000 €, et comprennent les chapitres ci-après :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 143 900 € dont notamment 129 500 € au titre du remboursement des frais supportés par le budget principal, 8 000 € au titre des honoraires payés aux intervenants extérieurs, 1 700 € au titre des abonnements et revues, et enfin 1 500 € pour l'achat de fournitures scolaires,
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 2 800 € correspondent aux subventions versées pour l'accompagnement dans le cadre du PRE,
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) à hauteur de 300 €.

Enfin, les dépenses d'investissement quant à elles, sont proposées à hauteur de 300 € (chapitre 21).

L'ensemble des propositions du BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240124-2024_01_05-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité - 3 abstentions (J.JACKEL, O. WIRY procuration à G. SANCHEZ, G.SANCHEZ) :

- d'adopter le budget primitif 2024 du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 147 000 €, et en section d'investissement à hauteur de 300 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le **3 0 JAN. 2024** et publié le **3 0 JAN. 2024**

Le Maire Jean-Yver CHAPELET

Envoyé en préfecture le 30/01/2024 Reçu en préfecture le 30/01/2024 52L6

ID: 030-213000284-20240124-2024_01_05-DE